



Séance du conseil d'administration du service départemental
d'incendie et de secours des Hautes-Alpes
le vendredi 20 octobre 2023

Délibération n° 2023/3-7

OBJET : Désignation des représentants de l'administration au sein du conseil médical des agents du SDIS

Il s'agit de désigner les représentants de l'administration appelés à siéger au conseil médical des sapeurs-pompiers professionnels et des sapeurs-pompiers volontaires.

VU le Code de la fonction publique ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n° 2022-350 du 11 mars 2022, relatif aux conseils médicaux de la fonction publique territorial ;

VU la délibération n° 2021/3-7 du 21 septembre 2021 relatif à la représentation au sein des organes consultatifs, commissions et organismes divers ;

Considérant la nécessité de compléter le nombre de suppléants des représentants de l'administration conformément à l'article 7 du décret n° 2022-350 du 11 mars, stipulant que chaque représentant de la collectivité ou de l'établissement public dispose de deux suppléants ;

VU le rapport n° 2023/3-7 du président du conseil d'administration ;

Conseil médical des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires

Le conseil d'administration, après avoir pris connaissance du rapport n° 2023/3-7 du président du conseil d'administration, et après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité :

Titulaires	Suppléants
2 titulaires : <ul style="list-style-type: none">- Madame Valérie GARCIN-EYMEOUD- Madame Ginette MOSTACHI	4 suppléants : <ul style="list-style-type: none">- Madame Anne TRUPHEME- Madame Evelyne COLONNA- Madame Gaëlle MOREAU- Monsieur Christian HUBAUD



EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° 2023/3-7

Nombre de membres :		Le vendredi 20 octobre 2023 à 14 H 30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Hautes-Alpes s'est réuni à l'Etat-major du SDIS des Hautes-Alpes à GAP après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Marcel CANNAT, président.
- en exercice	20	
- présents	12	
- pour	12	
- contre	0	
- abstention	0	
- ne participant pas au vote	0	

Etaient présents :

Madame Claire BARNEOUD + Monsieur Marcel CANNAT + Madame Corinne CHANFRAY + Madame Evelyne COLONNA + Monsieur Jean-Marc DUPRAT + Monsieur Christian DURAND + Monsieur Daniel GALLAND + Madame Valérie GARCIN-EYMEOUD + Monsieur Christian HUBAUD + Monsieur Vincent MEDILI + Monsieur Juan MORENO + Madame Ginette MOSTACHI

VU le Code de la fonction publique ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n° 2022-350 du 11 mars 2022, relatif aux conseils médicaux de la fonction publique territoriale ;

VU la délibération n° 2021/3-7 du 21 septembre 2021 relatif à la représentation au sein des organes consultatifs, commissions et organismes divers ;

Considérant la nécessité de compléter le nombre de suppléants des représentants de l'administration conformément à l'article 7 du décret n° 2022-350 du 11 mars, stipulant que chaque représentant de la collectivité ou de l'établissement public dispose de deux suppléants ;

VU le rapport n° 2023/3-7 du président du conseil d'administration ;

les membres du conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ▶ valident la désignation des membres du conseil d'administration, telle que définie dans la présente délibération, pour la représentation au sein du conseil médical ;
- ▶ informent que le Tribunal Administratif de MARSEILLE peut être saisi :
 - par voie de recours formé contre le présent arrêté dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification ;
 - par l'application informatique « Télécours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour extrait certifié conforme,

Le président,

Marcel CANNAT

Certifié exécutoire par le Président du
Conseil d'Administration du SDIS 05,
compte tenu de la réception en

Préfecture le : 31 OCT. 2023

et de la publication-notification
le : 31 OCT. 2023

Pour le président du conseil d'administration
et par délégation
Le directeur départemental adjoint,

Colonel Jean-Yves BROBECKER